



GROUPE DE TRAVAIL « PRIMES »

Le 26 février 2016

L'alliance CFTC-MAE et EFA-CGC, représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH, était présente au GT « Primes » du 26 février 2016. Plusieurs sujets y ont été abordés dont vous trouverez ci-dessous le résumé.

Régimes indemnitaires et RIFSEEP A FranceAgriMer

Pour vous aider dans la compréhension de ce nouveau régime indemnitaire, nous vous proposons, en annexe, l'ABC du RIFSEEP établi par la DGAFP.

La bascule technique :

Elle a eu lieu sur la paye de février. Un message par courriel a été envoyé à l'ensemble des agents. Un courrier a été joint à la fiche de paie de février.

Le montant de l'IFSE y est égal à la base 100 de la PFR. Il n'y aura pas de perte de salaire.

Les régimes indemnitaires :

L'alliance CFTC-CGC rappelle que, lors du CT Ministériel du 18 février 2016, la Secrétaire Générale du MAAF a confirmé que le chantier de la convergence sur les régimes indemnitaires entre le MAAF et les établissements aurait lieu en 2016-2017. Cette annonce faisait suite à une demande portée par l'Alliance du Trèfle (CFTC, CGC et SNISPV).

L'administration va étudier les différentes possibilités d'atteindre la convergence tout en tenant compte des impératifs liés à l'enveloppe budgétaire qui ne va pas augmenter. L'administration informe que la catégorie C émergera au RIFSEEP au cours du 2^{ème} trimestre 2016, sans contingentement.

Le RIFSEEP et les agents du Statut Unifié

L'alliance CFTC-CGC insiste sur l'obligation de ne pas oublier les agents sous statut unifié. Elle précise qu'il faut revoir les modalités du régime indemnitaire pour ces agents. L'administration confirme qu'une partie de l'enveloppe indemnitaire leur sera consacrée. Ce point sera discuté lors du GT « statut unifié ».

L'alliance CFTC – CGC sera attentive, lors des prochains GT « primes », à ce que les propositions soient faites dans l'intérêt des agents. Vous pouvez contacter ses représentants pour toutes informations complémentaires.

AUTRES POINTS ABORDES

Mme CENZATO (Secrétaire Générale à FranceAgriMer) a fait un point sur sa rencontre avec le SRH du MAAF à laquelle participaient aussi les représentants des autres établissements.

L'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) :

Le décret sur le protocole PPCR devrait sortir fin du 1^{er} trimestre ou début du 2^{ème}. L'accord, de 17 pages, comprend deux axes :

- Renforcer l'unité de la fonction publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique

- Améliorer la politique de rémunération de la fonction publique

Il n'y aura pas de changement avec le texte initial. Une nouvelle réunion est prévue en mars afin de répondre aux questions que l'administration se pose.

Le télétravail :

Le 12 février 2016 est paru au Journal Officiel le décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Un arrêté ministériel précisera les modalités de mise en œuvre au MAAF et dans ses établissements, après discussion avec l'ensemble des organisations syndicales et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

Vos représentants :

✓ Pour la CFTC :

- Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 (catherine.tomasso@franceagrimer.fr)
- Christine KLICH, 01 73 30 27 06 (christine.klich@franceagrimer.fr),

✓ Pour la CGC : Bernard LELLOUCHE, 05 55 12 90 33 (bernard.lellouche@franceagrimer.fr)